

Chemin de Vérité

Jésus dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. Jean 14.6

Vol. 6, No. 1

publié par des Églises du Christ

Le financement de l'œuvre de l'Église

On n'a pas besoin de dire qu'il est presque impossible de vivre dans le monde aujourd'hui sans argent. C'est une évidence. Mais l'argent n'est pas seulement très important pour la vie des individus, il est aussi important pour certaines activités religieuses. Par exemple, une assemblée a généralement besoin de se pourvoir un lieu pour ses réunions. Ou bien elle loue un local ou bien elle paie ou construit son propre lieu de culte. L'Église est appelée à faire de bonnes œuvres en assistant les plus nécessiteux et ceux qui souffrent. L'Église a la tâche de propager la Parole de Dieu – quand l'argent est disponible, elle a la possibilité de faire travailler des évangélistes à plein temps, à distribuer de la littérature chrétienne, ou à employer les médias de masse. D'autres besoins qui nécessitent de l'argent pourraient être ajoutés à cette liste.

Mais où doit-on trouver ces fonds pour l'œuvre de l'Église? Comment faut-il financer les activités religieuses? Si nous considérons les groupes religieux qui nous entourent, nous constaterons plusieurs méthodes. Certains groupes imposent un taux annuel que chaque homme ou chaque femme doit payer. Les membres doivent aussi payer de l'argent s'ils désirent certains offices spirituels, tels que le baptême ou des prières spéciales. D'autres Églises organisent ce qu'elles appellent une fête des moissons, où l'on propose divers articles en vente aux enchères et ceux qui assistent acceptent de payer des prix exagérés, sachant que l'argent doit servir aux activités de l'Église. D'autres imposent des cotisations, d'autres

vendent des objets qui sont censés avoir un pouvoir spirituel, d'autres font des collectes plusieurs fois chaque semaine, et d'autres encore s'engagent dans des activités qui peuvent leur rapporter de l'argent, telles que l'agriculture. Beaucoup insistent sur la dîme et enseignent à leurs membres qu'ils ont l'obligation de donner à l'Église 10 % de ce qu'ils gagnent.

Est-ce que la Bible dit comment l'œuvre de Dieu doit être financée? Oui. En fait, la Bible nous dit beaucoup à ce sujet.

En lisant le Nouveau Testament, la première chose que nous constatons concernant le financement de l'Église, c'est qu'il y avait **une seule méthode employée : les offrandes, c'est-à-dire les dons volontaires des membres.**

Quand on dit « volontaires », il faut entendre ce qui est donné sans contrainte. Deux Corinthiens 9.7 dit clairement : « *Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.* » Il faut donc donner librement, parce qu'on veut donner. On doit décider soi-même combien on va donner. Quand nous donnons parce qu'on nous a imposé de donner une certaine somme, cela devient une sorte d'impôt, et pratiquement personne n'aime payer des impôts. On les paie parce qu'il le faut, mais ce n'est généralement pas avec joie. Quand on fait un cadeau à quelqu'un qu'on aime parce qu'on veut lui faire plaisir, là c'est autre chose. Dans ce cas on découvre, comme Jésus l'a dit en

Actes 20.35, qu'« *il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir* ».

Au commencement de l'Église de Jérusalem, l'attitude des chrétiens envers leurs biens leur permettait d'être très généreux : « *Nul ne disait que ses biens lui appartenissent en propre, mais tout était commun entre eux* » (Actes 4.32). On parle de ceux qui allaient jusqu'à vendre des champs et des maisons afin de subvenir aux besoins des plus pauvres. Mais il ne faut pas penser que cela leur avait été imposé comme dans certains pays communistes. Le chapitre suivant nous parle d'un couple nommé Ananias et Saphira, qui a vendu une propriété, mais a menti concernant le prix de vente. Ils ont retenu une partie de l'argent, ce qu'ils avaient le droit de faire, mais ils voulaient qu'on pense qu'ils avaient été aussi généreux que les autres. Les paroles que l'apôtre Pierre a adressées à Ananias montrent qu'il n'y avait pas de contrainte en ce qui concernait les dons : « *S'il n'eût pas été vendu, ne te restait-il pas ? Et, après qu'il a été vendu, le prix n'était-il pas à ta disposition ? [...] Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu* » (Actes 5.4).

Le petit livre de Philémon souligne aussi que ce que nous faisons pour Dieu doit être fait de bon cœur, volontairement. Voici la mise en scène. Philémon, un chrétien de la ville de Colosse et ami proche de l'apôtre Paul, avait un esclave nommé Onésime. Ce dernier, ayant peut-être volé son maître, s'était évadé et s'est enfui à la ville de Rome. À Rome, il est entré en contact avec Paul, qui y était emprisonné à cause de sa prédication. Paul lui a annoncé la Bonne Nouvelle de Jésus, et Onésime s'est converti. Par la suite, Onésime s'est rendu très utile à Paul, qui n'avait pas la liberté de se déplacer. Mais au

lieu de garder Onésime auprès de lui pour qu'il continue de lui rendre service, Paul l'a renvoyé à Philémon, avec une lettre, en lui demandant de pardonner à son ancien esclave et de le recevoir maintenant comme un frère en Christ. Aux versets 13 et 14 Paul écrit : « *J'aurais désiré le retenir auprès de moi, pour qu'il me servît à ta place, pendant que je suis dans les chaînes pour l'Évangile. Toutefois, je n'ai rien voulu faire sans ton avis, afin que ton bienfait ne soit pas comme forcé, mais qu'il soit volontaire.* » Ce que nous faisons de bien perd sa valeur si nous le faisons parce qu'on nous force à le faire.

Tout ceci n'est pas pour dire qu'il n'y a pas d'obligation de donner à Dieu, mais l'obligation est d'ordre moral. La contrainte vient de notre conscience et non de la politique de ceux qui nous conduisent. Considérez les paroles de Paul en 2 Corinthiens 8.8,9 qui font leur appel à l'exemple de Jésus lui-même. Après avoir cité l'exemple de la générosité des Églises de la Macédoine pour exhorter celle de Corinthe à bien participer à une œuvre de bienfaisance, l'apôtre écrit : « *Je ne dis pas cela pour donner un ordre, mais pour éprouver, par le zèle des autres, la sincérité de votre charité. Car vous connaissez la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui pour vous s'est fait pauvre, de riche qu'il était, afin que par sa pauvreté vous fussiez enrichis.* »

Concernant ce même effort bénévole, Paul écrit en Romains 15.26,27 : « *Car la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu s'imposer une contribution en faveur des pauvres parmi les saints de Jérusalem. Elles l'ont bien voulu, et elles le leur devaient ; car si les païens ont eu part à leurs avantages spirituels, ils doivent aussi les assister dans les choses temporelles.* » On voit clairement dans ces versets qu'il y avait la libre volonté de donner et en même temps la reconnaissance d'une obligation morale de donner.

En envoyant ses apôtres pour prêcher, Jésus leur a dit en Matthieu 10.8 : « *Vous avez reçu gratuitement ; donnez gratuitement.* » Quand le chrétien considère tout ce que Dieu lui a donné et continue de lui donner dans sa grâce,

Édition bimestrielle
CHEMIN DE VÉRITÉ, éditeur Barry Baggott
s/c Crieve Hall Church of Christ
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA
Abonnements gratuits ; anciens numéros disponibles à
www.chemindevérité.com

il devrait vouloir donner en retour avec joie et reconnaissance. S'il ne peut pas le faire avec un tel esprit, Dieu ne veut pas de son offrande.

On devrait réexaminer plusieurs pratiques dans les Églises à la lumière de cette insistance biblique sur l'importance de donner sans contrainte. Quand les membres de l'Église doivent faire marquer dans un carnet qu'ils ont donné ce qui est exigé, quand on va chez les membres à domicile pour réclamer une dîme ou une cotisation qu'ils n'ont pas données d'eux-mêmes, quand on déduit une contribution automatiquement du bulletin de salaire de ceux qui travaillent pour l'Église ou ses ministères telles que les écoles primaires et secondaires – quand on fait ces choses, on introduit la contrainte, on enlève la joie et on transforme des dons d'amour en impôt.

Un autre principe concernant le financement de l'Église est **le jour pour les collectes**. Les Écritures précisent que ces dons volontaires sont réunis le premier jour de la semaine, c'est-à-dire le dimanche. « *Pour ce qui concerne la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux Églises de la Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons* » (1 Corinthiens 16.1,2). Puisque le jour où toute l'Église se réunissait pour prendre la Sainte Cène était le dimanche (Actes 20.7), c'était l'occasion naturelle pour faire la collecte en même temps. Aucun autre jour de la semaine n'est mentionné dans le Nouveau Testament pour réunir les dons des membres. S'ils savent qu'il n'y aura pas de collecte le mercredi quand ils viennent ensemble pour étudier la Bible, ou le vendredi quand ils se réunissent pour la prière, ils apporteront le dimanche tout ce qu'ils ont à donner pour la semaine. Inutile donc de faire des collectes à chaque réunion.

Cela ne veut pas dire que le chrétien ne peut pas faire un don à un nécessiteux ou faire une bonne œuvre quelconque un autre jour de la semaine. Sur le plan individuel, « *pendant que*

nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères en la foi » (Galates 6.10).

Combien fallait-il que chacun contribue à l'œuvre de Dieu ? Le principe qu'on trouve partout dans le Nouveau Testament est que chacun donne **selon ses moyens, ou selon sa prospérité**. Nous avons déjà lu que Paul dit en 1 Corinthiens 16.2 que chacun doit mettre à part « *ce qu'il pourra, selon sa prospérité* ». En Actes 11, les chrétiens à Antioche ont appris qu'une famine allait se produire et peser beaucoup sur les habitants de la Judée. Le verset 29 dit : « *Les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée.* »

Ce principe est contre l'idée d'imposer dans l'Église des cotisations où chaque homme doit payer la même somme. Tous n'ont ni les mêmes revenus ni les mêmes charges. Tous ne devraient pas donner la même chose.

Dire que l'on doit donner selon sa prospérité ne veut pas dire que certains sont exclus du devoir de donner à Dieu. Même les pauvres montraient leur foi et leur amour par leur façon de donner. Les Macédoniens étaient très pauvres, mais ils donnaient avec libéralité, c'est-à-dire avec générosité – ils donnaient beaucoup. « *Nous vous faisons connaître, frères, la grâce de Dieu qui s'est manifestée dans les Églises de la Macédoine. Au milieu de beaucoup de tribulations qui les ont éprouvées, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités de leur part. Ils ont, je l'atteste, donné volontairement selon leurs moyens, et même au-delà de leurs moyens [...] Et non seulement ils ont contribué comme nous l'espérions, mais ils se sont d'abord donnés eux-mêmes au Seigneur* » (2 Corinthiens 8.1-3,5). L'histoire de la pauvre veuve en Luc 21.1-4 montre aussi que les pauvres ne sont pas exclus de cette question d'offrandes à Dieu. Cette femme n'a donné que deux petites pièces d'argent, mais c'était tout ce qu'elle avait pour vivre. Le Seigneur le savait, et il l'a louée pour le sacrifice qu'elle a fait.

Quand on parle de donner selon nos moyens, l'expression « nos moyens » ne se réfère pas à ce qui nous reste après avoir fait ce que nous voulons faire. « Nos moyens » veut dire tout ce que Dieu nous donne. Or, nous devons donner à Dieu, Celui de qui nous avons tout reçu, avant de commencer à satisfaire à nos besoins personnels. Dans l'Ancien Testament, Dieu avait donné cet ordre à son peuple : « *Vous ne mangerez ni pain, ni épis rôtis ou broyés, jusqu'au jour même où vous apporterez l'offrande à votre Dieu. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez* » (Lévitique 23.14). Même chez les païens on reconnaît qu'il faut honorer son dieu avant de se servir soi-même. Ainsi, ils ne mangent pas d'ignames, par exemple, sans avoir observé leur fête des ignames. Si les Juifs et les païens ont assez de respect pour leurs dieux pour les mettre en premier lieu, nous les chrétiens devrions pouvoir faire autant. Donner selon nos moyens veut dire donner selon ce que Dieu nous a donné et non selon ce qui nous reste à la fin.

Mais combien de nos moyens faut-il donner ? La loi mosaïque ordonnait en Lévitique 27.30,32 de donner **la dîme**, ou 10 % de tous ses revenus. Cette loi n'a pas été reprise dans le Nouveau Testament, qui nous parle de donner avec générosité : « *Que celui qui donne le fasse avec libéralité* » (Romains 12.8). (Ne confondons pas librement, qui veut dire sans contrainte, et libéralement, qui veut dire généreusement.) « *N'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité, car c'est à de tels sacrifices que Dieu prend plaisir* » (Hébreux 13.16). Pour le chrétien il n'y a pas de taux fixe, tel que la dîme, mais chacun doit s'examiner pour voir s'il est vraiment généreux avec Dieu. La dîme peut servir de point de repère pour s'évaluer. Par exemple, on pourrait se dire que, si Dieu exigeait un minimum de 10 % de ses serviteurs dans le passé, donner 3 ou 4 % de nos revenus aujourd'hui ne serait probablement pas généreux à ses yeux. Si TOUS les Juifs devaient forcément donner la dîme, quelle que soit leur position sociale, je ne pour-

rais pas dire que pour moi il n'est pas possible de donner autant. C'est une question de foi et de volonté. Il ne faut pas faire de la dîme une loi pour l'Église, mais la dîme peut me servir personnellement de point de départ en ce qui concerne mes dons. Dans l'amour que j'ai pour Dieu, j'essaierai de donner le plus possible.

Enfin, pour **la gérance de l'argent qui est collecté**, il faut que ce soit fait avec intégrité et transparence. Paul a parlé des précautions prises avec l'argent donné pour aider les pauvres de la Judée. Il dit : « *Nous agissons ainsi, afin que personne ne nous blâme au sujet de cette abondante collecte, à laquelle nous donnons nos soins ; car nous recherchons ce qui est bien, non seulement devant le Seigneur, mais aussi devant les hommes* » (2 Corinthiens 8.20,21). Les assemblées locales étant autonomes, chacune doit gérer ce qui est donné. Les membres devraient savoir comment l'argent est utilisé. Tous devraient reconnaître que ce qui est dans la caisse de l'Église appartient à Dieu lui-même et doit être employé de manière à le glorifier.

Le plan de Dieu pour financer son œuvre est donc très simple et très beau. Chaque dimanche, chaque chrétien donne volontairement tout ce qu'il peut, selon sa foi, son amour pour le Seigneur, et sa reconnaissance pour la grâce de Dieu, « *car Dieu aime celui qui donne avec joie* ».

B.B.

Pour recevoir ce journal gratuit, envoyez-nous votre nom et votre adresse complète. S'il s'agit d'un groupe, tel qu'une assemblée, précisez le nombre de copies que vous pourriez employer. Si vous désirez augmenter/diminuer le nombre de copies que vous recevez actuellement, faites-nous-le savoir également.

